

Royaume du Maroc  
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale et Solidaire  
Secrétariat d'Etat Chargé de l'Artisanat  
et de l'Economie Sociale et Solidaire



مؤسسة دار الصانع  
Maison de l'Artisan

المملكة المغربية  
وزارة السياحة والصناعة التقليدية  
والاقتصاد الاجتماعي والتضامني  
كتابة الدولة المكلفة بالصناعة التقليدية  
والاقتصاد الاجتماعي والتضامني

**REGLEMENT DE PARTICIPATION A L'APPEL A CANDIDATURE**  
**PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATEURS**

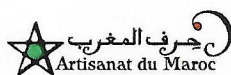


2026



## SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE .....	3
ARTICLE 2 : OBJET DU REGLEMENT DE PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 3: OFFRE DE SERVICES DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATEURS.....	3
ARTICLE 4 : CRITERES DE PARTICIPATION .....	5
ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE .....	6
ARTICLE 6 : DELAI DE CANDIDATURE .....	6
ARTICLE 7 : SELECTION DES BENEFICIAIRES.....	7
ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES .....	7
ARTICLE 9 : ANNULATION DE PARTICIPATION .....	7



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب - الرباط، الوداية، المرسي، الرباط، المغرب -  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
✉ maisonartisan@mda.gov.ma  
🌐 www.mda.gov.ma

## **ARTICLE 1 : CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURE**

La Maison de l'Artisan lance la 3<sup>ème</sup> édition du Programme Accompagnement des Exportateurs qui vise à améliorer la compétitivité des acteurs, favoriser l'accès aux marchés extérieurs et promouvoir les exportations du secteur de l'artisanat avec une offre de services variée. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre des efforts conjointement déployés avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire. Le Programme d'Accompagnement des Exportateurs a pour principaux objectifs :

- Favoriser le rayonnement et la notoriété des produits de l'artisanat à l'international ;
- Accompagner la transformation de la chaîne de valeur des filières de l'artisanat ;
- Favoriser la structuration des acteurs ;
- Améliorer la performance opérationnelle des acteurs ;
- Augmenter le chiffre d'affaires des opérateurs ;
- Promouvoir les exportations du secteur.

## **ARTICLE 2 : OBJET DU REGLEMENT DE PARTICIPATION**

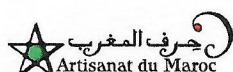
Le présent règlement de participation a pour objet de présenter les critères et les modalités de participation au Programme d'Accompagnement des Exportateurs au titre de l'année 2026 ainsi que l'offre de services proposée aux unités de l'artisanat.

## **ARTICLE 3 : OFFRE DE SERVICES DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES EXPORTATEURS**

Le Programme d'Accompagnement des Exportateurs est un dispositif d'appui aux acteurs de l'artisanat sélectionnés conformément aux dispositions de l'article 7 du présent règlement, et qui prévoit le déploiement d'une offre de services variée couvrant l'ensemble des étapes du parcours type d'export dont notamment :

### **1- Formations techniques**

- Techniques et procédures de dédouanement ;
- Gestion électronique des exportations via Guichet Unique PortNet ;
- Logistique et transport ;
- Accords de Libres Echanges ;



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب، الرباط، الوداية، المرسي، الوداية، الرباط، المغرب  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
maisonartisan@mda.gov.ma  
www.mda.gov.ma



- Statut Opérateur Economique Agréé « OEA » ;
- Appui à la protection de la propriété intellectuelle.

**2- Appui logistique et technique**

- Accès à l'expertise d'experts/cabinets spécialisés, en développement à l'international et à l'accès aux marchés internationaux ;
- Accès à une offre de gestion de la logistique de bout-en-bout à des conditions préférentielles.

**3- Participation aux opérations promotionnelles et de commercialisation et mise en relation :**

- Participation aux foires et salons;
- Accès à des rencontres B2B.

**4- Digitalisation :**

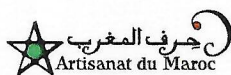
- Information et sensibilisation à la digitalisation ;
- Formation et assistance technique dans l'e-commerce.

**5- Statistiques et veille :**

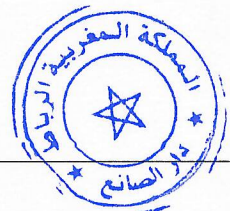
- Accès aux banques de données ;
- Analyse des données spécifiques ;
- Accès aux publications de la MDA.

**6- Participation à un parcours certifiant :**

- Mindset Entrepreneurial & Soft Skills :
  - Psychologie de l'entrepreneur ;
  - Leadership ;
  - Constitution d'équipe ;
  - Gestion du temps...
- Business Model & Etude de Marché :
  - Analyse de marché ;
  - Proposition de valeur ;
  - Business Model Canvas ;
  - Pricing ;
  - Marketing digital ;



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب - الرباط، الواداية، المغرب - 6، طريق المرسي، الواداية، الرباط، المغرب -  
 ☎ +212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
 ✉ maisonartisan@mda.gov.ma  
 🌐 www.mda.gov.ma



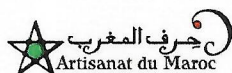
- Canaux de distribution...
- Panorama des Programmes d'Appui :
  - Écosystème de l'appui au Maroc : Maroc PME, Tamwilcom, ANAPEC & OFPPT ;
  - Aides de l'Etat.
- Gestion de Trésorerie & Moyens de Paiement :
  - Flux de trésorerie ;
  - Outil de suivi de la trésorerie ;
  - Leviers d'optimisation de la trésorerie ;
  - Pilotage d'entreprise ;
  - Gestion cycle client/ fournisseurs ;
  - Exportation/ Importation.
- Modes de Financement & Investissement :
  - Besoins d'investissement vs fonctionnement ;
  - Panorama des crédits (Amortissable, Leasing, Attawfik) ;
  - Panorama financement TPE ;
  - Financement cycle d'exploitation ;
  - Assurances.
- Business Plan & Dossier Bancaire :
  - Préparation du Business Plan ;
  - Etude financière prévisionnelle ;
  - Montage du dossier bancaire ;
  - Simulation de Pitch.

*NB : Certains services sont accessibles via des conditions spécifiques à partager avec les bénéficiaires du programme.*

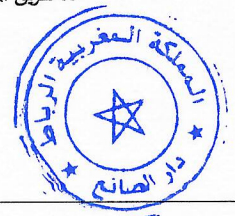
#### **ARTICLE 4 : CRITERES DE PARTICIPATION**

Les critères d'éligibilité pour participer à l'appel à candidature du Programme d'Accompagnement des Exportateurs sont comme suit :

- Exercice et domiciliation de l'activité de l'artisanat au Maroc ;
- Avoir un justificatif d'inscription ou de préinscription au niveau du Registre National de



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب - الرباط، الوداية، المرسي، طريق المرسي، 6  
 +212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
 maisonartisan@mda.gov.ma  
 www.mda.gov.ma



l'Artisanat (RNA) ;

- Être en situation régulière vis-à-vis de de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
- Inscription au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA) ;
- N'ayant pas participé au Programme d'Accompagnement des Exportateurs au titre des années 2024 et 2025.

#### **ARTICLE 5 : DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats au Programme Accompagnement des Exportateurs doivent déposer leur dossier de candidature via la plateforme en ligne de la Maison de l'Artisan accessible sur le lien : [www.Mda.gov.ma/fr/](http://www.Mda.gov.ma/fr/)

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

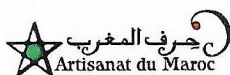
- Formulaire de participation au Programme Accompagnement des Exportateurs renseigné en ligne ;
- Justificatif d'inscription ou de préinscription au Registre National de l'Artisanat (RNA) ;
- Attestation de régularité vis-à-vis de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datant de moins d'un an ;
- Justificatif d'inscription au Registre Local des Exportateurs des Produits de l'Artisanat (RLEPA) ;
- Pour les coopératives, procès-verbal (PV) de la dernière Assemblée Générale 2024.

**N.B :**

- ***Pour les entreprises : les attestations de la CNSS et RNA doivent être au nom de l'entreprise ;***
- ***Pour les coopératives : Dans le cas où les attestations CNSS et RNA ne sont pas au nom de la coopérative, le candidat doit fournir les attestations en son nom et un justificatif de son appartenance à la coopérative signé et cacheté par le président de ladite coopérative.***

#### **ARTICLE 6 : DELAI DE CANDIDATURE**

Les candidats doivent soumettre leurs dossiers avec les pièces mentionnées à l'article 5, au plus tard le **22 mai 2026**.



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب، الرباط، الوداية، طريق المرسي،  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
maisonartisan@mda.gov.ma  
www.mda.gov.ma



## **ARTICLE 7 : SELECTION DES BENEFICIAIRES**

Le processus de sélection des candidatures se déroulera en deux étapes distinctes. Dans un premier temps, une présélection sera effectuée sur la base de la complétude et la conformité des dossiers. Les dossiers présélectionnés seront soumis dans une 2<sup>ème</sup> étape à une commission qui procédera à la sélection définitive des bénéficiaires selon le nombre de places disponibles. L'évaluation des dossiers sera basée sur une grille de critères élaborée à ce sujet.

## **ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES**

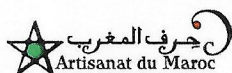
Dans le cadre du présent règlement de participation et après notification de la décision de la commission de sélection, l'unité de production retenue doit confirmer sa participation et s'engager à :

- Fournir toutes les informations demandées de manière complète et véridique ;
- Prendre part et répondre favorablement à l'ensemble des activités prévues dans le cadre du Programme Accompagnement des Exportateurs ;
- Respecter le programme et le planning y afférent ;
- Fournir à la Maison de l'Artisan toutes informations ou données demandées pour évaluer l'impact de sa participation ;
- Autoriser la Maison de l'Artisan à utiliser toutes les photos qui lui ont été transmises, dans le cadre du présent programme, pour qu'elle puisse s'en servir à des fins promotionnelles de l'artisanat marocain ;
- Ne pas révéler, sans l'accord de la Maison de l'Artisan, les informations portant sur le Programme ou les conditions de son déploiement, sauf si la révélation est requise par une loi, une décision judiciaire, ou un règlement d'une autorité administrative ou toute autre autorité à laquelle la partie concernée serait soumise.

## **ARTICLE 9 : ANNULATION DE PARTICIPATION**

Le bénéficiaire souhaitant annuler sa participation doit en informer la Maison de l'Artisan par écrit, précisant les motifs de l'annulation et fournissant toute documentation justificative nécessaire.

En cas d'annulation injustifiée ou de tout manquement aux engagements énoncés dans l'article 8 ci-dessus, le bénéficiaire sera évincé du Programme d'Accompagnement des Exportateurs. Cette

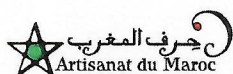


6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب - الرباط، الوداية، المرسي، طريق  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 ☎ +212 (0)5 37 68 60 21  
✉ maisonartisan@mda.gov.ma  
🌐 www.mda.gov.ma



décision sera sanctionnée par un procès-verbal établi par la commission désignée à cet effet et qui sera habilitée à prendre toutes les mesures jugées nécessaires dans le cadre de traitement des demandes de participation futures du bénéficiaire aux services mis en place.

La Maison de l'Artisan se réserve le droit de remplacer le bénéficiaire désistant par un autre candidat de la liste d'attente validée par la commission désignée à cet effet.



6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, Maroc - المغرب، الرباط، الودياية، المرسي، طريق المرسي، الرباط  
+212 (0)5 37 68 60 08 / 10 / 38 +212 (0)5 37 68 60 21  
maisonartisan@mda.gov.ma  
www.mda.gov.ma

